

Populations de référence 2023

Commune de Maisons (28230)

Les populations de référence millésimées 2023 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Elles sont authentifiées par le décret n° 2025-1362 du 26 décembre 2025. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019. À partir des populations de référence 2017, la population comptée à part n'intègre plus les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune.

Du fait de la crise sanitaire de la Covid-19, l'enquête annuelle de recensement qui devait se tenir en 2021 a été reportée en 2022. L'Insee a adapté ses méthodes de calcul des populations de référence pour pallier ce report et continuer à produire des populations de référence de qualité chaque année.

L'adaptation des méthodes de calcul est présentée dans le document :

> [Adaptation des méthodes de calcul des populations de référence suite au report de l'EAR 2021](#)

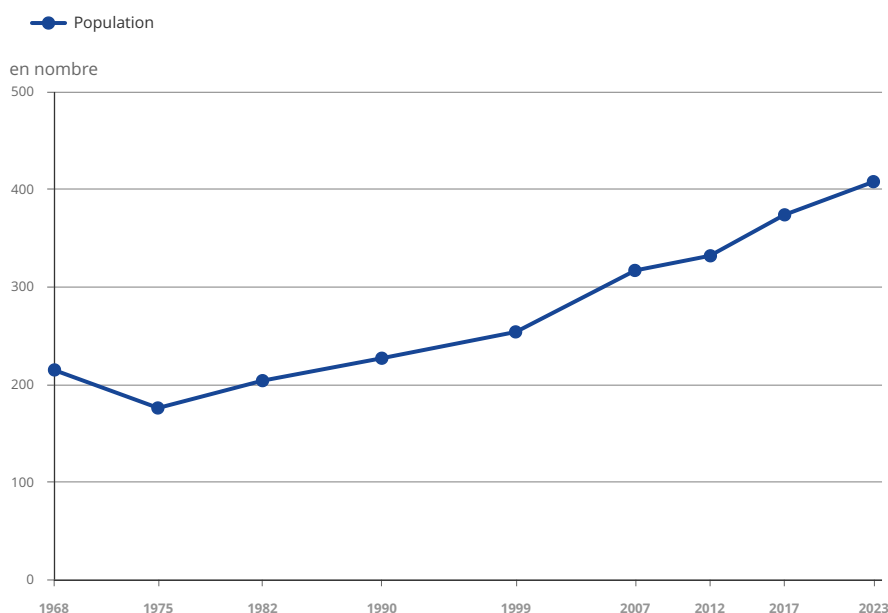
(pdf)

POPREF T1 - Populations de référence au 1er janvier 2023

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
408	12	420

Sources : Insee, RP2023, en géographie au 01/01/2025.

POPREF T2 - Population municipale entre 1968 et 2023



Sources : Insee, RP1968 à RP2023 en géographie au 01/01/2025.

Sources

Ces populations sont disponibles pour les différentes circonscriptions administratives existant au 1^{er} janvier 2025 dans leurs limites territoriales à cette date.

Pour en savoir plus

> [Données sur le même territoire](#)

> [Les mêmes résultats pour un autre territoire](#)